



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil
communal le 1^{er} septembre 2016**

RAPPORT N° 25/2016 AU CONSEIL COMMUNAL

**Demande de crédit de CHF 570'000.- pour la rénovation
urgente des fontaines de l'Horloge, du Sauveur et du
Conseil + rapport complémentaire de la Municipalité**

La commission chargée de l'étude du préavis 25/2016 intitulé "Demande de crédit de CHF 570'000.- pour la rénovation urgente des fontaines de l'Horloge, du Sauveur et du Conseil" s'est réunie le 17 août 2016. Étaient présents: Mmes Alexandra **MELCHIOR** et Norma **RIESEN** et MM. Jean-Jacques **BURGI**, Laurent **LAVANCHY**, Martino **RIZZELLO**, Peter **SCHUSEIL** et Pierre **BUTTY**, président rapporteur.

La Municipalité et les services de la ville étaient représentés par MM. Jérôme **CHRISTEN**, municipal-directeur des Espaces publics, et Georges **GARANIS**, adjoint administratif auxiliaire à la Direction des Espaces Public (DEP). Une visite des sites des trois fontaines concernées par le préavis a été effectuée avant la séance de la commission, sous la direction de M. Adrian **TARA**, ingénieur du bureau GTG qui a mené les études et préparé les devis présentés dans le préavis.

En complément à ce préavis 25/2016, la même commission s'est également penchée sur le préavis 26/2016 intitulé "Demande de crédit supplémentaire pour l'étude de la réfection des fontaines classées de Vevey". Ce préavis fait dès lors l'objet d'un autre rapport.

I. PRÉAMBULE

Clause d'urgence

Pour mémoire cette commission s'était déjà réunie les 15 et 16 juin pour traiter de ce préavis, à cause de la demande de clause d'urgence (art. 52 RCC) invoquée par la Municipalité pour pouvoir commencer les travaux indispensables au plus vite, essentiellement à la Fontaine du Sauveur. Cette commission était alors composée en fonction de l'ancienne législature (9 membres).

Certains groupes politiques, contestant la clause d'urgence évoquée par la Municipalité, n'avaient pas envoyé de commissaires lors de ces deux séances. S'étaient alors retrouvés pour siéger et délibérer Mmes Alexandra **MELCHIOR** et Norma **RIESEN** ainsi que MM. Michel **AGNANT**, Julien **RILLIET** et Pierre **BUTTY**, président rapporteur. Un rapport ne traitant que du cas de la Fontaine du Sauveur avait été rédigé et adopté pour une éventuelle lecture en urgence lors de la séance du Conseil communal du 16 juin.

Finalement la clause d'urgence a été refusée lors de cette séance du Conseil communal du 16 juin, ce qui impliquait la tenue d'une nouvelle séance de la commission ce 17 août et la pose immédiate d'échafaudages autour de la Fontaine du Sauveur pour assurer la sécurité des passants et usagers sur la place avoisinante. Une partie de ce présent rapport reprend des éléments du rapport du 16 juin non lu.

Entretien du patrimoine de la Ville de Vevey

Les préavis 25/2016 et 26/2016 font partie des réflexions sur l'entretien du patrimoine de la Ville de Vevey. De graves manquements avaient déjà été constatés lors de l'analyse de la Fontaine du Guerrier en 2013-14, qui avaient abouti à la dépose de la statue de cette fontaine puis à son remplacement par une copie prévu en 2015, vu l'état "irréparable" de l'original qui avait été placé au Musée historique de la Ville.

Il est regrettable que le Conseil soit une nouvelle fois mis devant une situation d'urgence concernant l'entretien de son patrimoine avec ces deux préavis. Le préavis 26/2016, demandant un crédit d'étude pour l'ensemble des fontaines de la Ville va d'ailleurs dans le sens d'une prévention plutôt que d'un "sauvetage" d'urgence, mais il arrive bien tard.

Personne ne conteste que l'entretien du patrimoine de la Ville est une cause importante et doit être mené en permanence. Des crédits sont d'ailleurs régulièrement affectés à cet entretien par le Conseil communal. Malgré tout il faut constater que, au moins pour ce qui concerne les fontaines de la Ville, cet entretien a été insuffisant ces dernières années. Il semble même ne pas y avoir de vision globale de la situation de ce patrimoine.

II. VISITE DES SITES

M. **TARA**, du bureau GTG, a fait une visite détaillée des sites des trois fontaines concernées par le préavis 25/2016 avec les commissaires et les représentants de la Municipalité et des services. Toutes trois présentent une situation très préoccupante qui nécessite une intervention rapide et en profondeur (pas de "rafistolage"), car, outre la dégradation de leur état physique, elles présentent un risque certain pour la sécurité de la population.

La Fontaine du Sauveur, Rue du Lac, est particulièrement concernée. Son obélisque largement fissuré risque de s'effondrer "à tout moment" bien que son inclinaison ait déjà été signalée il y a presque un siècle. Dès lors, après le refus de la clause d'urgence par le Conseil communal du 16 juin, un échafaudage conséquent a été installé le 20 juin dernier. Il apporte une certaine sécurité quant à l'obélisque mais implique une forte emprise au sol sur la place, gênant les commerces voisins qui ont dû s'adapter pour fonctionner au mieux dans ces circonstances. Cet échafaudage devrait tout prochainement être recouvert de photographies, dans le cadre du Festival Images, pour en diminuer l'impact visuel. Le bassin de cette fontaine doit également être rénové en profondeur, ainsi que l'ensemble de la tuyauterie.

La Fontaine de l'Horloge, Rue d'Italie, est également préoccupante en terme de sécurité pour les passants, mais dans une moindre mesure. Là ce sont surtout des chutes d'embossements (éléments décoratifs tout autour de la fontaine, de la tour de l'Horloge et des toilettes publiques qui la jouxtent) qu'il faut craindre (apparemment trois de ces lourdes pierres se sont détachées l'hiver dernier, sans faire de blessés fort heureusement). La fontaine elle-même est dans un triste état: nombreuses fissures de la pierre, ferrures désolidarisées, etc. Un travail sur l'étanchéité du plafond des toilettes publiques doit également être envisagé, mais a priori aucuns travaux ne sont prévus sur la tour elle-même.

La Fontaine du Conseil (Fontaine 1876), au bas de la Rue du Conseil, nécessite elle aussi des travaux urgents de rénovation, bien qu'elle ne présente pas de danger pour la population, contrairement aux deux autres fontaines citées. Là il faut envisager la dépose de sa colonne centrale, l'élargissement de toutes les tuyauteries internes et un traitement adéquat pour la rendre à nouveau étanche.

M. TARA a pu répondre très spécifiquement à toutes les questions des commissaires. Certaines questions sur l'historique des travaux effectués sur ces fontaines n'ont pas encore trouvé de réponse mais un historien des monuments devrait accompagner tous les travaux et apporter des précisions à ce sujet. Les fiches techniques en annexe du préavis 25/2016 ne donnent en effet aucune information sur les travaux entrepris sur ces fontaines ces dernières années, voire décennies.

M. TARA a quitté les commissaires à la fin de la visite des sites. Qu'il soit ici remercié pour sa disponibilité et ses explications claires.

La visite sur site ne laisse pas beaucoup de marge d'interprétation sur la nécessité de restaurer les trois fontaines concernées par le préavis 25/2016.

III. ANALYSE DU PRÉAVIS

Information complémentaires

Outre le préavis lui-même, les commissaires ont reçu un document intitulé "Information complémentaire à l'attention des membres de la commission chargée d'étudier le préavis 25/2016". Ce document apporte certaines précisions demandées lors de la séance du 15 juin, en particulier sur l'évaluation des coûts réels après avoir reçu des soumissions. Ce document mentionne donc

- les offres les plus basses reçues, pour avoir une idée de la fourchette des coûts
- un calendrier des actions entreprises à ce jour pour les trois fontaines concernées
- un planning des actions à venir jusqu'à la fin de l'année 2016.

De plus, ce document comprend un rapport d'expert (CSC, Fribourg) sur l'état de l'obélisque de la Fontaine du Sauveur qui conclut que son remplacement semble préférable à sa restauration *in situ*. Ce point de vue est appuyé par une communication de la Division Patrimoine du Service des Immeubles, Patrimoine et Logistique du Canton de Vaud, également jointe au complément d'information reçue par les membres de la commission. Dès lors, la Direction des Espaces Publics de Vevey est d'avis qu'il faut prévoir un remplacement de cet obélisque, l'actuel monument une fois déposé étant conservé dans un endroit encore à définir. Les soumissions rentrées ont d'ailleurs été faites avec les deux scénarios (restauration / remplacement).

Questions globales pour les trois fontaines

Globalement les chiffres des soumissions rentrées laissent entrevoir des frais pour un montant (environ CHF 470'000.-) inférieur aux devis initiaux présentés dans le préavis et qui ont abouti à la demande de crédit de CHF 570'000.-. Peut-on partir sur cette nouvelle base chiffrée pour la demande de crédit ?

MM. CHRISTEN et GARANIS informent que les soumissions présentées dans ce complément d'information sont "les plus basses". Le qualificatif "les meilleures" qui leur est donné ne concerne donc que le point de vue financier de l'offre, car elles ne sont pas forcément celles qui vont être choisies au final, pour d'autres considérations. D'autres soumissions, plus hautes, n'ont pas été indiquées, mais en aucun cas elles ne dépassent le montant de CHF 570'000.- initialement envisagé.

Ces soumissions "les meilleures" donnent une idée de la fourchette de frais qu'il faut prévoir mais il serait faux de conclure que l'ensemble des travaux va forcément coûter CHF 100'000.- de moins que prévu. La DEP demande donc de maintenir le budget initial de CHF 570'000.- à ce stade, tout en espérant bien que la facture finale sera inférieure à ce montant.

Une discussion sur la procédure d'attribution d'un mandat d'étude à GTG pour ces trois fontaines est également ouverte. Il en ressort que ce bureau n'a pas été formellement mandaté par la Municipalité pour cet objet. Elle a entrepris cette étude "à bien plaisir" (donc à ses frais et à ses risques) après avoir travaillé sur le cas de la fontaine du Guerrier en 2013-14. Vu l'état de détérioration beaucoup plus grave que prévu de celle-ci, GTG a décidé d'elle-même d'entreprendre une étude des autres fontaines "à risque". Elle en a discuté avec les services concernés (aucune trace écrite) et a abouti au rapport alarmant touchant aux trois fontaines du préavis 25/2016. La Municipalité et les services regrettent cette procédure anormale mais ne peuvent qu'en prendre acte. Le préavis 26/2016 est d'ailleurs une réponse à ce manquement de trace écrite pour mandater GTG.

Questions relatives uniquement à la Fontaine du Sauveur

Pour cette fontaine, les commissaires ont reçu deux exemples de soumissions, pour le cas d'une restauration et pour le cas d'un remplacement. Globalement le remplacement serait un peu plus cher : CHF 177'500.- environ, contre CHF 170'500.- pour la restauration. Ce sont en partie les frais d'ingénieur qui font augmenter la facture en cas de remplacement car il faudrait alors trouver une nouvelle carrière capable de fournir un monolithe de plus de 4 mètres de long et dans un type de pierre aussi proche que possible de l'actuel obélisque. Ce travail serait plus conséquent que la simple "supervision" des travaux de restauration de la pièce existante. Les frais de tailleur de pierre seraient évidemment aussi plus importants en cas de renouvellement de l'obélisque.

Dans les deux cas, un budget de CHF 12'000.- est comptabilisé sous le titre "Festival Images". Il ne s'agit pas d'une subvention supplémentaire pour ce Festival déjà largement soutenu par la Ville, mais de la prise en charge des frais liés aux photos qui vont venir orner l'actuel échafaudage. Vu que la demande de cette intégration de la Fontaine du Sauveur dans le Festival Images 2016 (10 septembre - 2 octobre) est intervenue très tard (fin juin 2016), il n'était pas possible d'espérer que ce dernier puisse l'inclure dans son propre budget. La Municipalité aurait pu considérer ce montant comme une dépense relevant de sa compétence (moins de CHF 50'000.-) mais a préféré l'intégrer aux frais liés à la rénovation de la Fontaine du Sauveur, par souci de clarté. Ces frais sont déjà engagés puisque les photos ont été posées juste après la séance de la commission (elles étaient d'ailleurs espérées au début du mois déjà).

IV. DÉLIBÉRATIONS

L'engagement de frais pour la rénovation urgente des trois fontaines concernées par le préavis 25/2016 ne fait pas l'objet de discussion, cependant un **amendement est proposé sur la somme globale engagée: CHF 520'000.- au lieu des CHF 570'000.-** proposés dans le préavis, au vu des soumissions rentrées et mentionnées dans le complément d'information adressé aux commissaires.

M. CHRISTEN exprime alors sa crainte que si le budget initial est diminué cela implique fatalement le non remplacement de l'obélisque de la Fontaine du Sauveur, seul élément selon lui dans ce crédit qui puisse être adapté (fait/pas fait). Il n'y aurait donc plus d'obélisque sur cette fontaine jusqu'au retour des finances

de la Ville à des jours meilleurs. Sinon il risque d'y avoir un dépassement de budget pour revenir finalement à la somme demandée dans le préavis (CHF 570'000.-).

Ce à quoi il est rétorqué que le Conseil communal est libre de modifier les crédits demandés à sa guise et que la Municipalité et les services doivent alors "faire avec", en trouvant des économies si le budget est diminué. L'argument du "dépassement de budget" assuré n'est donc pas recevable.

Au vote, l'amendement de ramener le budget à CHF 520'000.- au lieu de CHF 570'000.- est refusé par 5 non, 1 oui et 1 abstention.

Une précision est encore apportée sur l'amortissement des frais sur 10 ans, et non pas 20 ans par exemple. Cette procédure est habituelle pour ce genre de travaux.

* * * * *

La Commission des finances, dans sa séance du 24 août, a donné un avis favorable à ce préavis à l'unanimité.

* * * * *

CONCLUSION

Après délibération, la commission accepte par 6 oui et une abstention le crédit de CHF 570'000.- pour la rénovation urgente des Fontaines de l'Horloge, du Sauveur et du Conseil.

En conséquence elle vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis no 25/2016, du 3 juin 2016 concernant la demande de crédit de CHF 570'000.- pour la rénovation urgente des fontaines de l'Horloge, du Sauveur et du Conseil ;

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 570'000.- pour financer la réalisation des travaux urgents de rénovation des Fontaines de l'Horloge, du Sauveur et du Conseil.
2. De financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte "Dépenses d'investissements";
3. D'amortir le crédit demandé par un amortissement annuel de CHF 57'000.- pendant 10 ans.

Au nom de la Commission,

Le président rapporteur,



Pierre Butty

24 août 2016